



## **Groupe de travail du 18 janvier 2011**

Le SE-UNSA réaffirme son opposition à un mouvement qui ne comprendrait qu'une seule phase de saisie des vœux et une seule CAPD. Les collègues ne comprennent pas cette décision de réorganiser complètement le mouvement intra départemental et anticipent déjà le désordre et le trouble que cela pourrait occasionner. De nombreuses questions se posent notamment autour de ce que pourraient être les vœux géographiques et des nominations qui en découleraient, sur des postes non souhaités.

Les collègues concernés ont parfaitement conscience que l'examen de leur situation en CAPD garantit une décision administrative transparente et équitable. Ils sont particulièrement attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui, c'est que nous estimons, avec nos collègues, que ce droit est menacé.

Lors de la prochaine CAPD, nous étudierons la situation des collègues qui demandent leur mutation. Nous souhaitons avoir la liste de ces collègues ainsi que les éléments de barème retenus avant la tenue de la CAPD afin de pouvoir les contrôler.

Pouvons nous savoir comment va s'organiser la formation continue dans notre département pour la fin de l'année scolaire ?

Le SE UNSA demande que tous les commissaires paritaires soient destinataires d'un courrier leur précisant les démarches à effectuer désormais pour leur remboursement de frais.